



Triclopyr BEE Technique Herbicide

POUR FABRICATION SEULEMENT

GARANTIE : triclopyr 69 %
(présent en tant qu'ester butoxyéthylique)

N° D'HOMOLOGATION 21052 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

ATTENTION  **POISON**

CONTENU NET : vrac

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

PRÉCAUTIONS

Nocif si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial et des gants de caoutchouc pour manipuler ce produit. Bien se laver au savon et à l'eau après avoir manipulé ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ne pas laisser ce produit, ni les eaux usées ou le solvant qui pourraient en contenir, pénétrer dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les eaux publiques ou les égouts.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant original. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des semences, des aliments pour animaux, des fertilisants et autres pesticides. Tenir loin du feu, des flammes nues ou de tout autre source de chaleur.

ÉLIMINATION

L'entreprise canadienne de préparation de ce produit de qualité technique doit éliminer la matière active non utilisée et le contenant conformément à la réglementation provinciale ou municipale. Pour toute autre information ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence de réglementation provinciale responsable ou au fabricant. S'adresser également à eux en cas de déversement afin si que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

N'utiliser que pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Étant donné les propriétés et les usages prévus des produits formulés avec l'herbicide Triclopyr technique, une étiquette différente de mise en garde peut s'imposer. Les formulateurs doivent élaborer leur propre étiquette en fonction des propriétés et des usages de leur produit fini et se conformer aux lois et règlements en vigueur.

2023-6504
2023-12-18

Page 3

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées